



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 008/CENI/2022

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance de l'opinion publique que, conformément à sa décision n°009/CENI/BUR/2022 du 23 février 2022 portant modification des calendriers de l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs de provinces, la période du dépôt des candidatures auprès de la représentation provinciale de la CENI des provinces concernées prend fin ce 24 mars 2022 à 16h30, heure locale. Aucune autre prolongation ne sera accordée.

La période du 25 au 29 mars 2022 est réservée au retrait, ajout et à la substitution des candidatures. Seuls sont concernés, les dossiers déjà reçus aux Bureaux de Réception et de Traitement des Candidatures (BRTC) pendant la période de dépôt.

La Commission Electorale Nationale Indépendante invite les partis politiques, les regroupements politiques et les candidats indépendants à s'assurer que les formulaires et les pièces en annexe exigées par la loi et dûment signés ont été bel et bien déposés auprès du BRTC de la représentation provinciale de chaque province concernée par l'élection des Gouverneurs et Vice-gouverneurs de province.

Fait à Kinshasa, le **22 MAR 2022**

NSEYA MULELA Patricia
RAPPORTEUR

